

Dans ce document, le masculin est utilisé afin d'alléger le texte.

PRÉAMBULE

La planification en matière d'enseignement est cruciale afin de s'assurer que tous les élèves disposent de possibilités équitables d'acquérir les connaissances, les compétences et les comportements dont ils ont besoin pour devenir des citoyens autonomes, responsables, prévenants et impliqués. La planification permet de s'assurer que les ressources destinées à l'éducation sont utilisées de la meilleure manière possible afin de répondre aux besoins éducatifs des jeunes francophones.

Le plan d'éducation du conseil scolaire FrancoSud indique quelles sont les priorités pour l'enseignement de ses élèves, oriente le développement budgétaire et sert de base à l'établissement de rapports sur le progrès et le niveau des élèves.

Alberta Education exige du conseil scolaire qu'il prépare un plan d'éducation quadriennal, en conformité avec l'*Education Act*. Ce plan, qui porte sur l'apprentissage des élèves, est mis à jour annuellement afin de conserver en tout temps un cadre de quatre ans.

La gestion de cette directive administrative relève de la direction générale adjointe, services éducatifs.

MODALITÉS

1. Lignes directrices de planification du système scolaire:

- 1.1 La vision, la mission, les valeurs de base et les principes directeurs pour la prise de décision au sein du conseil scolaire donnent une orientation globale à la planification du système scolaire.
- 1.2 Les priorités locales identifiées durant le processus de planification sont prises en compte.
- 1.3 Les actions et efforts du conseil scolaire FrancoSud et de ses écoles doivent être guidés par des processus de planification sûrs. Le processus de planification doit offrir aux membres des groupes intéressés suffisamment d'occasions d'offrir des suggestions et de participer de manière marquée. Chaque année, les processus formels nécessaires sont développés afin que le système scolaire puisse développer, réviser et prolonger son plan d'éducation de quatre ans, en identifiant les priorités, les résultats attendus, les mesures, les objectifs, les stratégies et les échéances pour l'accomplissement des tâches.

2. Plan d'éducation quadriennal

Le conseil scolaire FrancoSud élabore et met en œuvre un plan d'éducation quadriennal visant à répondre aux besoins locaux et aux exigences provinciales en matière de responsabilisation qui doit:

- 2.1 Être maintenu à jour pour s'assurer que les changements et les améliorations sont ciblés et efficaces
- 2.2 Être mis à jour annuellement.
- 2.3 Être centré sur les améliorations et identifier les domaines/priorités devant faire l'objet d'améliorations chaque année. Il doit inclure les priorités établies par la province avec des stratégies et des mesures. Le plan peut aussi inclure d'autres stratégies et mesures qui répondent à des besoins locaux.
- 2.4 Détailler le déploiement des ressources et être cohérent avec le cadre de financement provincial.

3. La direction générale adjointe, services éducatifs :

- 3.1 présente chaque année le plan d'éducation au Conseil pour approbation au printemps;

- 3.2 s'assure que le plan d'éducation et le rapport sur les résultats annuels en éducation (RRAÉ) du FrancoSud soient envoyés à *Alberta Education* dans le format et le délai prescrits;
 - 3.3 organise la distribution du plan d'éducation et du rapport sur les résultats annuels en éducation, ainsi que leur publication sur le site Web du FrancoSud.
4. Des rapports comprenant notamment les réussites et les domaines à améliorer relativement au plan d'éducation du FrancoSud sont présentés régulièrement au Conseil.

Références: *Education Act, S. 2012, c. E-0.3*
[Assurance and accountability in Alberta's K to 12 education system](#)
Politique 2 du FrancoSud

Révision le 14 septembre 2026